



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Paris le 8 novembre 2007

Annick GIRARDIN
député
conseiller territorial
de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

M. Stéphane ARTANO
Président du Conseil Territorial
Membre du Conseil des élus
SAINT-PIERRE

PERMANENCE SAINT-PIERRE

BP 4477 - 97500
SAINT-PIERRE ET MIQUELON
TÉLÉPHONE
05 08 41 99 98
TÉLÉCOPIE
05 08 41 99 97
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
ecrire@annickgirardin.fr

ASSEMBLÉE NATIONALE

126, rue de l'Université
75355 PARIS cedex 07 SP
TÉLÉPHONE
01 40 63 15 39
TÉLÉCOPIE
01 40 63 15 40
ADRESSE ÉLECTRONIQUE
agirardin@assemblee-nationale.fr

BLOG

www.annickgirardin.fr

REF-PCT081107

PJ :
- Lettre ANPE UNEDIC

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil des élus,

Les parlementaires ont été contactés par les représentants de l'Assedic de l'Archipel et ont adressé, de façon urgente et conjointe, le courrier ci-joint à Mme Christine LAGARDE, Ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi, afin de souligner l'impératif que constitue le maintien de la présence ANPE/Assedic locale, dans le cadre de la fusion ANPE/Unedic aujourd'hui en cours de préparation avec les partenaires sociaux.

Il s'agit notamment de veiller à ce que Saint-Pierre-et-Miquelon soit inscrit sur la liste des regroupements régionaux prévus à l'issue de cette réforme et bénéficie ainsi d'une représentation dotée de la personnalité juridique et d'un véritable pouvoir de décision.

Plus la démarche sera répétée par l'ensemble des élus et responsables de l'Archipel, plus elle aura de poids.

Je vous invite donc, notamment à partir des éléments de ce courrier, à adresser chacun de votre côté, un courrier de soutien à cette demande de la représentation locale Unedic à la Ministre Mme LAGARDE.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de ma meilleure considération.

Annick GIRARDIN